

Contact

Le bulletin de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
URPS chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France

Mars 2021



Édito

Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec plaisir que je vous présente le quatrième numéro de notre bulletin d'information. Marquée par une crise sanitaire sans précédent, 2020, dernière année pleine pour notre mandature, aura été particulièrement singulière.

Toutefois celle-ci aura permis de souligner l'importance de la coordination interprofessionnelle, la nécessité d'échanges réguliers avec l'ARS, et également de conforter le rôle des professionnels de santé libéraux dans un environnement plus global de santé publique.

La défense de notre exercice libéral et la valorisation de notre profession sont les moteurs de notre implication.

Au sortir de cette crise, votre URPS reprend petit à petit les projets laissés en suspens l'an dernier. Elle en amorce de nouveaux, qui nous l'espérons, seront pérennes, vous intéresseront, et vous donneront envie d'y participer.

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières actualités de votre URPS, ainsi qu'une synthèse des actions menées en période Covid.

Les prochaines élections URPS arrivent à grand pas, les modalités de vote vous sont rappelées en dernière page de ce bulletin.

Bonne lecture à tous. Très fraternellement.

Thomas BALBI
Président



URPS
Chirurgiens-Dentistes
Hauts-de-France

Le point sur les formations

À vos agendas !



AFGSU

(Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) niveau 2

Le 1^{er} semestre 2020 a vu l'annulation de plusieurs sessions de formations en raison de la crise sanitaire. Dès le 2^e semestre, les CESU (Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence) se sont réorganisés pour reprendre leur activité en respectant les mesures d'hygiène appropriées. C'est ainsi que **110 confrères** ont pu être formés au cours de **14 sessions** dans l'année.

Voici les nouvelles sessions pour le 1^{er} semestre 2021.

Rendez-vous sur le site, rubrique « Formations » pour vous inscrire en ligne !

AFGSU 2 - Formation initiale (21h).

- Amiens 2, 3 et 4 février* · 205 €
- Arras 9, 10 et 11 février ; 14, 15 et 16 avril · 195 €
- Beauvais 20, 21 et 22 janvier* · 130 €
- Laon 16, 17 et 18 juin · 185 €
- Lille 17, 18 et 19 mars* ; 21,22 et 23 avril ; 23, 24 et 25 juin · 195 €

AFGSU 2 - Recyclage (7h)

- Arras 11 février* ; 24 juin · 80 €
- Laon 1^{er} juillet · 80 €
- Lille 11 février* ; 20 mai · 80 €

En attente de dates pour le 2^e semestre : nous vous tiendrons informés et n'hésitez pas à consulter notre site internet.

* Sessions complétées avec les listes d'attente de 2020.

Accompagnement au sevrage tabagique

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé autorise les chirurgiens-dentistes à accompagner leurs patients au sevrage tabagique en leur prescrivant des traitements par substituts nicotiques.

Dans ce cadre, et en partenariat avec l'association Hauts-de-France Addictions, des demi-journées de formations ont été organisées en 2020 : **Tabac et chirurgie dentaire : quel accompagnement ?**

En complément de la formation, des outils ont été conçus pour vous permettre d'accompagner au mieux vos patients : une ordonnance de prescription de substituts nicotiques (avec guide de remplissage), ainsi que des supports pour vous et vos patients, traitant de l'impact du tabac (ou de son arrêt) sur la santé bucco-dentaire.

Pour le moment, seuls certains territoires (Saint-Quentin, Vervins, Béthune Bruay, Cambrésis, Douaisis, Guise-Hirson, Haute-Somme, Lens-Hénin, Sambre-Avesnois et Valenciennes) ont été ciblés pour ces sessions, mais d'autres formations auront lieu. Si vous êtes intéressés par ces formations et ces outils, n'hésitez pas à nous contacter.



Retour sur les formations

« Troubles de l'oralité alimentaire / troubles alimentaires pédiatriques »



Nous vous en parlons dans notre précédent bulletin d'information, ces formations sont réalisées en partenariat avec l'URPS Orthophonistes.

Le 13 février 2020 à Lille, 30 confrères et 30 orthophonistes ont assisté à la première soirée de sensibilisation à la prise en charge de patients présentant des troubles de l'oralité alimentaire. Les retours à la suite de cette soirée ont été très positifs, notamment concernant les outils mis

à disposition (vous en retrouverez une partie sur notre site internet, onglet « Bibliothèque », catégorie « Troubles de l'oralité ») et les échanges entre orthophonistes et chirurgiens-dentistes.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, les soirées prévues ultérieurement (9 avril à Boulogne-sur-Mer, 25 juin à Amiens) ont été reportées. Dès que la situation sanitaire permettra à nouveau de vous convier en présentiel, nous vous tiendrons informés des prochaines dates.

Bilan des actions menées pendant la crise Covid-19

Que s'est-il passé en Région ?

Tout au long de la crise : élaboration et diffusion régulière de recommandations (rappel des gestes barrières face à une contamination aéroportée, mémo régulation, aide à la temporisation pour pharmaciens et médecins, mémo avant fermeture du cabinet, ...). Diffusion par mail et sur notre site.

À partir du 2 mars 2020 · Première diffusion des actualités liées au Covid*.

À partir du 10 mars · Réunions téléphoniques hebdomadaires inter-URPS / ARS « Covid-19 » tous les mardis.

12 mars · Le président de l'URPS a contacté le secrétariat d'Olivier Véran et s'est entretenu avec le responsable de la gestion nationale des masques, Martial Mettendorff pour demander d'en débloquer un stock. Il a demandé de faire l'inventaire, celui-ci a été fait, mais le lendemain ce fut une fin de non recevoir et l'impossibilité de débloquer des masques pour la profession.

À partir du 19 mars
Recherche et achat d'EPI. Collaboration avec les CDO pour la distribution d'EPI pour les gardes.

18 mars
Envoi d'un courrier groupé avec 3 autres URPS CD au P^r Salomon, DGS. Demande de masques FFP2 et autres EPI. Réponse le même jour.

21 mars
L'ARS Hauts-de-France organise la collecte des dons de masques à destination des professionnels de santé.

22 mars
Envoi d'un courrier au Ministre des solidarités et de la Santé, M. Véran. Requête masques FFP2 et service de garde. Réponse le 5 mai.

23 mars
Lancement de la collecte équipement solidarité auprès des chirurgiens-dentistes pour les infirmiers et les sages femmes : 10 368 EPI (8 255 masques chirurgicaux, 163 FFP2 périmés, 1 178 charlottes, 607 surchaussures).

30 mars · Le D^r Balbi enjoint le président de la Région HDF et le directeur de l'ARS de soutenir la démarche pour la promulgation d'un arrêté, rétroactif au 17/03, ordonnant la fermeture des cabinets dentaires. Courrier co-signé de 3 autres URPS CD, envoyé également à la DGS, au Ministère et au Premier Ministre.

30 mars · Réponse du directeur de l'ARS HDF, M. Étienne Champion, de limiter la pratique dentaire, assurer une permanence téléphonique, un service de garde et temporiser les urgences.

17 avril · Concertation en AG exceptionnelle : vote pour l'achat de 100 000 masques FFP2.

16 mai
Dépôt aux CDO qui ont acheté des FFP2 : CDO 80 (8 000), CDO 60 (11 000).

6 mai
Envoi d'un courrier à la Région pour solliciter une aide financière pour les CD libéraux.

15 mai
Réception de 40 000 FFP2 de la commande.

À partir du 12 juin
Revente des FFP2 au cas par cas après information par mail pour les départements restants (62 et 02).

4 juin
Envoi d'un courrier de sollicitation à l'ARS pour une subvention exceptionnelle pour l'achat des EPI.

4 juin
Réception des 60 000 FFP2 restants.

26 juin, 3 et 9 juillet
Revente et distribution FFP2 au CDO 59.

À partir du 8 septembre
Revente au cas par cas au niveau régional après information par mail.

À partir du 4 janvier 2021
Ouverture des plages horaires vaccination en fonction des quantités disponibles (vaccins ARNm 1^{er} semaine de janvier et AstraZeneca 1^{er} semaine de février) pour les publics prioritaires (critères HAS).

6 mars · Stade 2. 14 mars · Stade 3.

17 mars · Confinement national.

9 juillet · fin d'état d'urgence. 14 octobre · État d'urgence.

Que s'est-il passé en France ?

6 mars
Passage au stade 2 du Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

14 mars
Fermeture de tous les commerces et services publics non essentiels.

16 mars
Fermeture des établissements scolaires.

16 mars
Recommandations de l'ONCD de la mise à l'abri du personnel salariés et la fermeture des cabinets dentaires de France (hors service de garde et dérogations validées par les ARS).

17 mars
Confinement national.

Loi n° 2020-290 du **23 mars 2020** d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 instaurant l'état d'urgence par décret dès le 24 mars 2020.

Retrouvez nos articles sur les modalités de l'état d'urgence et sur le lien entre l'état d'urgence et l'ouverture des cabinets sur notre site internet, onglet « Bibliothèque ».

DGS 28 mars · Délivrance de masques FFP2 et chirurgicaux aux professionnels de santé, sauf les chirurgiens-dentistes !

16 avril · Communiqué de presse de l'ONCD pour amorcer la ré-ouverture des cabinets dentaires le 11 mai.

DGS 20 avril · Délivrance de masques FFP2 et chirurgicaux aux professionnels de santé, sauf les chirurgiens-dentistes !

11 mai · Réouverture des cabinets.

11 mai - 23 octobre · Délivrance FFP2 dans les pharmacies.

16 avril
Question parlementaire de M^{me} Sylvie Goy-Chavent, Sénatrice de l'Ain sur la situation des chirurgiens-dentistes dont l'ensemble des cabinets sont fermés.

21 Avril
L'Assemblée Nationale répond à la question sur les aides aux chirurgiens-dentistes pendant la crise Covid-19.

Article 1 de la loi n° 2020-856 du **9 juillet 2020** organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Décret n° 2020-1257 du **14 octobre 2020** proclamant l'état d'urgence sanitaire à partir du 17 octobre. Actuellement prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021.

*Si vous souhaitez recevoir notre alerte sanitaire, merci de nous faire part de votre adresse mail. Cette adresse ne sera utilisée que pour la diffusion des alertes, sauf si vous acceptez de recevoir les autres informations de l'URPS.

FOCUS sur l'antibiorésistance

En 2017, la France était au 6^e rang des pays les plus consommateurs d'antibiotiques dans le secteur de ville en Europe. L'antibiorésistance est la cause de 5 543 décès par an chez des patients atteints d'infections à bactéries résistantes.

Face à ce phénomène mondial, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Union Européenne, la France se sont engagées dans des programmes de prévention de l'antibiorésistance.

Plus près de vous, l'URPS des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France a également déployé dernièrement plusieurs projets.

L'antibiorésistance, la définir, connaître ses causes, ses conséquences, comment lutter contre celle-ci...

Retrouvez des réponses à ces questions dans notre dossier spécial publié sur notre site internet, onglet « Bibliothèque », catégorie « Antibiorésistance » (<https://urpscd-hdf.fr/bibliotheque>).

Et dans la Région ?

L'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que les URPS des Hauts-de-France, sont fortement mobilisées dans la lutte contre l'antibiorésistance. Dans ce cadre, votre URPS est partenaire d'un projet sur les territoires de Denain (59) et Abbeville (80).

Depuis le début de l'année, des attachés d'information¹ se sont rendus dans les cabinets des praticiens de ces territoires (chirurgiens-dentistes, mais également médecins, infirmiers, pharmaciens), pour leur proposer un temps d'échange sur la thématique « Antibiorésistance et Covid » et leur présenter outils et ressources utiles. L'objectif de ces visites est également d'identifier les souhaits et besoins des professionnels sur cette thématique.

Une fiche « *L'essentiel pour les chirurgiens-dentistes* » leur a été proposée, vous la trouverez en ligne sur notre site onglet « Bibliothèque », catégorie « Antibiorésistance » (<https://urpscd-hdf.fr/bibliotheque>).

Dans un second temps, auront lieu des soirées de sensibilisation inter-professionnelles (comment lever les résistances des patients, quels outils utiliser, quels messages communs apporter aux différentes professions... etc.). Le programme de ces soirées sera construit en réponse aux besoins soulevés lors des temps d'échanges précédemment réalisés avec les attachés d'information.

Un outil d'aide à la décision pour orienter les médecins généralistes dans leur prescription d'antibiotiques en cas de douleurs dentaires a également été rédigé.



1 - Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'URPS Médecins, permettant d'aller à la rencontre des praticiens (médecins et autres professionnels de santé) sur le terrain. Les attachés d'information ne sont pas des professionnels de santé mais ils sont formés à chaque thématique selon les projets. Ils sont chargés de rencontrer les praticiens sur leur lieu d'exercice, d'aborder avec eux les différentes priorités de santé publique et de leur présenter des ressources existantes facilitant leur exercice quotidien. La vocation des attachés d'information est de permettre aux professionnels de santé de se créer des réseaux informels (avec les acteurs et ressources du territoire présentés) sur des questions relatives à la santé publique et de contribuer à leur participation aux actions de prévention.

Permanence des soins régulation des urgences dentaires

En partenariat avec les Conseils Départementaux de l'Ordre, l'URPS, en tant que structure régionale, s'implique dans l'élaboration d'un projet de régulation autonome de la permanence des soins. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement via le dispositif article 51².

L'expérimentation pourrait démarrer par le département du Nord, mais l'objectif est que ce projet soit déployé sur l'ensemble de la région.

2 - Article 51 : dispositif introduit par la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

Les élections URPS 2021, en quelques mots

Tous les 5 ans, les instances des URPS sont amenées à se renouveler à travers des élections organisées par la Direction de la Sécurité Sociale.

Quoi : 15 sièges seront à pourvoir lors des élections URPS en 2021.

Qui : pour participer, vous devez être inscrits à l'ordre, exercer à titre principal dans la région et dans le régime conventionnel.

Comment : quelques jours avant le début du scrutin, vous recevrez à votre adresse professionnelle un courrier confidentiel et nominatif contenant le matériel de vote dématérialisé.

Quand : la campagne des élections aux URPS qui se dérouleront du 31 mars au 7 avril 2021 s'est ouverte le 17 février. Les résultats seront publiés sur le site internet du ministère des Solidarités et de la Santé dès l'issue du dépouillement, qui aura lieu à la clôture du scrutin le 7 avril 2021.

Pour info, le décret n°2019-1435 du 23 décembre 2019 proroge le mandat des élus actuels jusqu'au 31 mai 2021. La nouvelle mandature s'installera le 1^{er} juin 2021.

Retrouvez le lien vers le communiqué de presse mis en ligne sur le site ministériel :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/elections-aux-urps-2021-ouverture-campagne-electorale>



Note d'info formations

Pensez-bien à noter les dates des formations sur lesquelles vous vous engagez ! Certains désistements inopinés peuvent mettre en péril le bon déroulement de ces sessions et nous contraindre à les annuler, au détriment de confrères ou consœurs.

Nous vous informons que les D^{rs} Thomas BALBI et Marie BISERTE, respectivement Président et Trésorière de l'URPS, ont été nommés au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour leur engagement dans la lutte contre la Covid. Promotion annoncée au Journal officiel du 1^{er} janvier 2021, par le décret du 31 décembre 2020.

Si vous souhaitez avoir davantage d'éléments sur nos actions, vous investir sur un projet, ou nous remonter des informations, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet ou à nous contacter !